



Paris le 12 avril 2012

L'intersyndicale nationale soutient les kinés résistants à l'ordre des kinés

SYNDICAT
CFTC SANTÉ SOCIAUX
Pour améliorer la vie, défendons la vôtre

Depuis quelques jours, une vague de relances avec menace de poursuite judiciaire est effectuée par des cabinets d'avocats au nom de l'ordre des kinésithérapeutes.

**Payer pour travailler,
que l'on soit kinésithérapeute, infirmier ou pédicure podologue...
C'est inacceptable.**



Les organisations de l'intersyndicale Anti-Ordre réaffirment leur soutien plein et entier aux salarié-e-s kinés qui refusent de cotiser à leur ordre.

Il nous semblerait de bon ton et cohérent qu'un courrier du même type que celui envoyé à l'ordre infirmier par le ministre de la santé soit envoyé adressé au président de celui des kinésithérapeutes pour l'inviter à arrêter son harcèlement des salariés.



Les hôpitaux, cliniques, centre de rééducations, ... souffrent dangereusement d'un manque de kinésithérapeutes salariés. Le nombre de postes vacants de professionnels salariés en rééducation augmente, cela met en péril la qualité des soins du service public de santé. L'ordre pourrait, par ses menaces, aggraver la pénurie de professionnels salariés et peser sur la dégradation de la santé de la population.



Les kinésithérapeutes salarié-e-s n'ont pas besoin d'un ordre pour régenter leur profession, car des pouvoirs disciplinaires existent déjà pour eux.



Santé Sociaux